



**Permanent Mission of Burundi to the United Nations**  
336 East 45th Street, 12th Floor, New York N.Y 10017  
Tel: +1 (212) 499-0001 || +1(212) 499 -0002 || Fax +1 (212) 499-0006  
E-mail: ambabunewyork@yahoo.fr  
Website: <http://www.burundimission.org>



**Déclaration de Son Excellence Monsieur l’Ambassadeur Albert SHINGIRO, Représentant Permanent du Burundi auprès des Nations lors de la cinquième séance plénière de la Sixième Commission sur le point 109 de l’ordre du jour « *Mesures visant à éliminer le terrorisme international* », New York, le 09 octobre 2019**

**Monsieur le Président, Distingués délégués, chers collègues,**

1. Comme c’est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi d’entrée de jeu de vous féliciter, vous personnellement et votre pays la Slovaquie ainsi les autres membres du Bureau pour votre accession à la présidence de la Sixième commission cette année.
2. Permettez-moi ensuite de saluer le travail remarquable du Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme. Mes sentiments de gratitude vont en outre au Secrétaire général des Nations Unies pour son rapport détaillé sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international contenu dans le document A/74/151.
3. Avant d’entrée dans le vif du sujet, ma délégation voudrait s’associer pleinement à la Déclaration prononcée par la République de Zambie au nom du Groupe Africain et par la République Islamique d’Iran au nom du Mouvement des Non Alignés sur ce point à l’ordre du jour et souhaite en même temps formuler quelques observations à titre national.
4. **Monsieur le Président**, l’actualité nous rappelle trop fréquemment que le terrorisme continue d’infliger douleurs et souffrances à des populations innocentes sans distinction. Comme vous le savez, il n'est

pas de semaine qui ne soit marquée par un acte terroriste quelque part dans le monde et dans tous les continents. Ces actes ignobles frappent de manière aveugle des innocents qui ont eu le malheur de se trouver au mauvais endroit, au mauvais moment. L'ampleur du phénomène devrait réveiller la conscience de toutes les nations afin de lutter contre ce fléau dans sa dimension mondiale, régionale, nationale et locale.

5. Tout le monde est d'avis que le fondamental de la menace terroriste est son caractère transnational. Il est de notoriété publique que le terrorisme ne puise pas ses racines dans un État ou une localité donné, mais se déplace au gré de l'opportunisme des conditions. Au vu de l'ampleur du phénomène et les théâtres d'interventions depuis la date repère de 2001, nous faisons face à la fois à une délocalisation de la menace terroriste du Moyen-Orient vers l'Afrique et ailleurs dans le monde. Certains analystes sont inquiets de la tendance actuelle à mondialisation des actes terroristes.
6. **Parlant de l'Afrique**, il convient de souligner que les facteurs qui expliquent la fragilité du continent face à ce fléau ne sont pas nouveaux, et personne ne peut se cacher derrière un effet de surprise. Vous êtes sans ignorer que le terrorisme est la conséquence d'interactions entre des facteurs politiques, sécuritaires, économiques et sociaux. Il est lié entre autres à la pauvreté, à un faible niveau de gouvernance, à la faiblesse des institutions, au sous-développement, au partage inéquitable des biens publics mondiaux et au déficit d'échange d'information et aux interventionnismes militaires et politiques en dehors du cadre juridique international. Parfois le terrorisme lui-même est la cause de telles situations. Il déstabilise les gouvernements et menace l'intégrité territoriale des États, en plus de fragiliser le développement socio-économiques des pays frappés.

7. Le terrorisme est particulièrement actif dans les pays fragiles, dans les pays en situation de post-conflit où la faiblesse des institutions permet à ces groupes de se développer, en toute impunité, et d'étendre leur influence sur une population démunie et sans perspective d'avenir, comme c'est le cas d'Al Shabab en Somalie, malgré les pas déjà franchis dans la lutte contre ce groupe.
8. Le terrorisme anéantit, dans les zones où il est présent, tout espoir, toute projection dans le futur, toute perspective de programmes de développement. La situation est telle que ces organisations criminelles s'imposent comme les « autorités » régulatrices des zones sous leur contrôle et provoquent l'isolement voire la faillite économique des Etats concernés. Plus grave, dans beaucoup de cas, les actes terroristes ont pour effet de rediriger des investissements dans les secteurs socio-économiques vers des investissements de nature sécuritaire.
9. **Monsieur le Président**, si on ne donne pas aux Gouvernements aux prises avec le terrorisme, les moyens de mener une politique anti-terroriste efficace et durable en privant ces groupes de leurs « armées » et leurs sources d'approvisionnement et de financement, il est fort à craindre de voir se consolider non seulement un arc terroriste allant de la Mauritanie au Nigeria et se prolongeant jusqu'à la Corne de l'Afrique et en Afrique centrale, mais aussi de voir se développer des ilots de non droit, pour les trafiquants du monde entier.
10. **Monsieur le Président, au niveau national**, le Burundi s'efforce d'adapter son cadre normatif aux impératifs de la lutte antiterroriste, en collaboration avec l'ONU et les organisations sous régionales et les autres organisations internationales de police. La Lettre de politique générale 2017-2020 du Ministère de la sécurité

Publique et de la Gestion des catastrophes a pris en compte la question de la lutte contre la criminalité et le terrorisme à son Axe 6.

11. En effet, en raison des menaces terroristes de toute nature, notamment celles proférées par le groupe Al SHABAAB en Somalie, le Ministère de la Sécurité Publique a redoublé de vigilance face aux risques d'attentats. Pour ce faire, les actions suivantes sont menées: (I) l'élaboration d'une approche nationale de lutte contre le terrorisme, (II) la promotion des programmes d'enseignement et de sensibilisation du public à ce phénomène, (III) le renforcement des capacités opérationnelles par la mise en place des mécanismes de sécurisation des points vitaux comme à l'aéroport International Melchior Ndadaye de Bujumbura, (IV) le renforcement de la coopération avec les autres organisations internationales de police. (V) l'organisation des exercices de simulation dans toutes les régions de police, (VI) la mise en place de Groupements Mobiles d'intervention rapide dans les grandes villes du pays. Le plus récent en dates étant celui mis en place à Gitega, nouvelle capitale politique du Burundi.
12. En plus de ces mesures spécifiques, le Ministère de la Sécurité Publique envisage de poursuivre le renforcement des capacités opérationnelles de son personnel et améliorer les relations de coopération avec les Polices de la sous-région. Un accent particulier est mis sur la lutte contre les nouvelles formes de criminalité entre autres les crimes organisés et la criminalité transfrontalière, la prévention et lutte contre les crimes à caractère économique, le trafic des êtres humains, la cyber criminalité ainsi que l'exploitation anarchique des ressources naturelles.
13. **Sur le plan continental,** le Burundi s'est joint autres nations en mettant à disposition de l'AMISOM en Somalie plus de 5000 hommes très aguerries au combat pour aider nos frères somaliens à

restaurer la paix perdue depuis plusieurs décennies. Nous nous réjouissons des pas déjà franchis dans la lutte contre le Groupe Al Shabaab en Somalie malgré les défis qui restent à relever. Tout désengagement dans ce pays frère aux prises avec le terrorisme, doit impérativement tenir compte du degré de la menace sur le terrain au lieu d'opérer des retraits ou réductions des troupes uniquement sur base des durées artificielles et des calculs mathématiques. Les retraits précipités et mal réfléchis des troupes en Somalie profiteraient inévitablement aux Groupes terroristes et minerait, si nous ne faisons attention, les gains déjà enregistrés. Laisser la Somalie redevenir un terreau fertile pour le terrorisme n'est pas une option.

14. **Monsieur le Président**, dans ce monde de plus en plus interconnecté ou les distances jadis très longues se sont rétrécies, tout se voit et se vit. Il y a de nos jours des liens de plus en plus évidents qui se créent entre les narcotrafiquants présents dans le Sahel et des groupes mafieux européens ou les groupes latino-américains qui échangent expériences et expertises. La nouvelle vague de crimino-narcoterroristes est devenue comme une toile d'araignée reliant pratiquement tous les continents. La question que tout le monde se pose en ce moment est de savoir comment et par quels moyens venir à bout de ce mal du siècle en perpétuelles ramifications ? Quelques voies de solutions s'offrent à nous.

15. **Premièrement**, les quelques années que nous venons de passer à lutter contre le terrorisme ont démontré que les interventions militaires seules, bien que nécessaires, ne suffisent pas pour en découdre définitivement avec ce fléau. L'action militaire permet certes d'étouffer les bastions terroristes, mais pas de les faire disparaître complètement. Si on incendie un bastion terroriste dans un endroit X, un autre renaît de ces mêmes cendres dans un autre endroit Y, parfois même avec plus de virulence et de détermination.

Une action purement militaire qui n'est pas couplée d'une action civile peut par ailleurs créer de l'instabilité au sein d'un État. Pour empêcher le déplacement, la résurgence ou le retour des terroristes, il faut donc endiguer les conditions de leur existence. C'est alors qu'entre en jeu le concept phare du moment : l'approche globale et holistique.

16. **Deuxièmement,** nous estimons qu'après plus de 10 ans d'efforts, l'adoption d'une convention générale sur le terrorisme international pourrait sans nul doute contribuer significativement à la lutte contre le terrorisme, un mal qui n'épargne aucun pays ni aucune civilisation. Il en est de même de l'adoption d'une définition commune et consensuelle du terrorisme afin de favoriser une compréhension commune de ce phénomène tout en favorisant une plus grande cohérence et efficacité. Le manque de consensus à ce sujet fait le jeu des terroristes et l'absence d'un tel texte constitue l'une des plus graves lacunes de l'arsenal juridique international.
17. **Dans le même ordre d'idées,** nous plaidons pour le renforcement de la résilience de nos sociétés ainsi l'assistance technique et le renforcement des capacités institutionnelles et individuelles des Etats membres aux prises avec le terrorisme afin qu'ils puissent mettre en œuvre efficacement la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et le Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent. Les quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale révisée demeurent tout aussi pertinents que lors de leur adoption il y a 13 ans.
18. Nous sommes plus que jamais convaincu que la prévention du terrorisme et la lutte contre ce fléau, exigent toujours une mobilisation accrue de tous les acteurs et une coopération multidimensionnelle aux niveaux local, national, régional et international. A cet égard, le Burundi reste disposé à contribuer aux

efforts collectifs visant à convoquer une conférence internationale de haut niveau sous l'égide des Nations Unies pour formuler des réponses concertées au terrorisme sous toutes ses formes, ses dimensions et manifestations.

19. **Troisièmement**, en cette période où nous observons de nouvelles stratégies et de nouveaux moyens d'actions des groupes terroristes auxquels nous sommes moins habitués, il est essentiel d'identifier la Typologie des groupes terroristes afin d'en évaluer les points faibles et les points forts et ainsi articuler une politique de sécurité et de défense adéquate adaptée à la nature et au degré de la menace. Comme vous le savez, leurs modalités d'action ne correspondent pas à une approche conventionnelle du conflit. Ils tentent en effet de se fondre dans la population, d'utiliser les personnes et les biens protégés comme des boucliers sans arborer de signes distinctifs. Leur but est de créer une insécurité permanente et une psychose de crise au sein des forces régulières qui font face quotidiennement avec les groupes terroristes.

20. **Quatrièmement** sur le plan stratégique, il nous faut mieux comprendre l'attrait du terrorisme pour pouvoir le combattre, en promouvant entre autres une culture de dialogue, par l'éducation et en favorisant les échanges entre communautés et les civilisations. On ne saurait trop souligner l'importance de la compréhension commune du phénomène depuis la phase de prévention jusqu'aux actes en évitant notamment la politique de deux poids, deux mesures qui établit arbitrairement une distinction entre « *bons et mauvais terroristes* » à des fins politiques.

21. **Cinquièmement**, tout Etat membre devrait s'abstenir d'associer directement ou indirectement le terrorisme à une religion, une nationalité, une civilisation ou une origine ethnique donnée. Il s'agit d'une menace sans frontières qui nécessite une solution globale

en s'attaquant, sans faux fuyant, aux causes profondes de ce mal du siècle telles que la pauvreté, l'analphabétisme, les inégalités à l'intérieur et entre les Etats, l'ignorance, l'exclusion et l'humiliation. De même, il nous faut éviter de confondre le terrorisme avec les luttes pour la liberté des peuples et les agressions extérieures contre les Etats souverains en violation de la Charte des Nations Unies.

**22. Sixièmement et enfin,** il faudra multiplier des actions concertées visant à tarir les sources de financement du terrorisme qu'elles soient licites ou illicites. L'argent est le nerf de la guerre, dit-on. Sans argent les groupes terroristes auront du mal à s'approvisionner en équipement, armement ou en services et à communiquer efficacement.

**23. Monsieur le président,** avant de conclure, ma délégation souhaite réitérer la ferme détermination de mon pays le Burundi à collaborer avec les Nations Unies et tous les acteurs concernés dans le combat contre cette menace pernicieuse à la paix et à la sécurité internationale. Le Burundi réaffirme également sa ferme condamnation de tous les actes et pratiques terroristes, sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations. Je m'en voudrais de ne pas exprimer ma profonde sympathie et solidarité avec toutes les victimes du terrorisme. Je rends en même temps hommage à ceux qui continuent de travailler pour le bien-être des victimes de ce fléau et qui militent contre le terrorisme et l'extrémisme violent dans un contexte particulièrement hostile.

**Je vous remercie de votre aimable attention !**